

	Procès-Verbal et compte rendu
	Bureau exécutif 9 septembre 2020

I. Délibérations

1) **Service Habitat (Gilbert Champon) : mobiliser les financements du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat**

Le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) est inscrit dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015) et s'accompagne d'un programme de financement : le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE). La mise en œuvre du SPPEH est confiée aux EPCI / Conseils Départementaux sous le pilotage des régions. Dans ce cadre, la Région Auvergne Rhône-Alpes a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) et sollicite les collectivités pour mettre en place un SPPEH.

Actuellement il existe deux services qui interviennent sur le territoire de SMVIC :

- Un service de 1er niveau : l'Espace Info Energie de l'Isère (EIE38) jusqu'à présent financé par l'ADEME, la Région et le Département. Il joue un rôle de guichet unique sur l'ensemble du département par une mission d'informations et de conseils techniques, juridiques, financiers et sociaux. L'information qui se fait principalement par voies téléphoniques et électroniques permet d'orienter les particuliers vers les bons interlocuteurs en fonction de leur projet et de leurs ressources.
- Un service de 2ème et 3ème niveau : la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique financé par SMVIC et auparavant la Région AURA propose des permanences mensuelles décentralisées sur Vinay et Saint Marcellin pour des conseils personnalisés et un possible accompagnement technique et financier des ménages pour la réalisation de leurs travaux.

Les collectivités sont invitées à répondre à l'AMI SPPEH avant la fin de l'année 2020 pour bénéficier des financements du SARE à compter du 1er janvier 2021. Le forfait de base est de 50% de subvention et se décline à l'acte

Proposition du Département de l'Isère : apporter une réponse commune à l'AMI pour l'ensemble du territoire de l'Isère avec un portage conjoint du Département et des EPCI. Ainsi un socle départemental pourrait assurer et financer les missions de 1er niveau pour apporter un conseil personnalisé aux ménages dans le cadre de permanences décentralisées (une cinquantaine par an), à charge pour les EPCI de s'engager dans un accompagnement plus complet via le financement de permanences supplémentaires et l'accompagnement technique et financier des projets.

Après discussion, il est proposé d'attendre la conférence des Présidents d'EPCI qui devrait être organisée à l'automne par le Département sur cette question pour formaliser la position favorable de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.

2) **Invitation et engagement Plan 10 000 entreprises du PAQTE – Nicole DI MARIA et André ROUX**

Depuis le 16 juillet 2019, plus de 30 entreprises de l'Isère se sont engagées en faveur de l'inclusion dans l'emploi dans le cadre du Plan 10 000 entreprises inclusives et du PAQTE. Il s'agit de reconnaître

le rôle majeur des entreprises dans la cohésion sociale du pays à travers leurs engagements volontaires en faveur de l'inclusion dans l'emploi et de valoriser les engagements des entreprises dans le cadre de conventions. Le programme est organisé en plusieurs axes :

- Faire découvrir l'entreprise pour faciliter l'orientation et la formation des publics
- Proposer des étapes vers l'emploi durable pour les plus fragiles-
- Accompagner les personnes habitant dans les territoires prioritaires (QPV, territoires ruraux en difficulté)

Le programme des actions proposées par les entreprises en Isère dans ce cadre concernent :

- La découverte de l'entreprise : accueil de stagiaires de 3ème issus des QPV, contribution à la découverte de l'entreprise, réalisation de parrainages
- L'intégration professionnelle des publics fragiles : contrats en alternance, accompagnement et recrutement de jeunes issus de parcours d'insertion, partenariats renforcés avec les réseaux de l'inclusion
- Le déploiement de pratiques inclusives : application des clauses sociales dans les marchés publics, politiques d'achat responsables, démarches innovantes en faveur de l'emploi...

En Isère, l'Etat a souhaité associer les collectivités locales à la démarche et le Département s'est engagé à être cosignataire de l'ensemble des chartes 10 000 entreprises inclusives et PAQTE. Les EPCI des territoires où sont implantées des entreprises qui souhaitent entrer dans le dispositif sont également invités à co-signer les chartes aux côtés de l'Etat et du Département. Une prochaine cérémonie de signatures étant fixée le 8 octobre en Préfecture, il est proposé que Saint-Marcellin Vercors Isère communauté soit co-signataire de la Charte d'Engagement avec le Département de l'Isère et les services de l'Etat.

Le Bureau exécutif valide l'engagement de la communauté de communes à signer la Charte d'engagement pour la mise en œuvre d'actions en faveur de l'inclusion et de l'insertion professionnelle avec les entreprises concernées du Territoire sous réserve que les entreprises locales soient au préalable interrogées pour vérifier leur intérêt au dispositif.

A cet égard, il est rappelé la nécessité pour la Direction du Développement économique et stratégique de se doter d'une base de données sur l'ensemble des entreprises du territoire en se rapprochant des chambres consulaires et d'élargir sa communication au-delà des réseaux d'entreprises constitués (AISG, réseaux d'affaires BP Team...)

3) Projet « jeunes en milieu rural- En route vers la santé » : demande de subvention – Nicole Di Maria

Dans le cadre de l'appel à projet « Jeunes en milieu rural » proposé en novembre 2019 par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, la Maison Intercommunale des Familles a déposé un dossier qui été retenu et subventionné à hauteur de 114 800 € sur une durée de trois ans. Le projet a pour finalité de travailler en partenariat et de mobiliser les différents acteurs du territoire pour proposer un service de proximité, en utilisant le "aller-vers" dans les communes rurales éloignées, pour faciliter l'accès aux soins et améliorer la prévention des conduites à risques, auprès des jeunes en milieu rural, et prioritairement les jeunes femmes.

Le plan d'action s'organise autour de deux objectifs spécifiques et des objectifs opérationnels :

Objectif spécifique 1 : faciliter l'accès aux soins des jeunes et des jeunes femmes isolées sur les communes rurales en utilisant "l'aller vers" pour lutter contre les inégalités sociales de santé en utilisant un mini-bus. Les objectifs opérationnels :

- Permettre une première écoute avec des professionnels spécialistes

- Repérer et prévenir les situations de violences grâce à la disponibilité d'un professionnel spécialiste
- Donner un accès aux informations et aux droits liés à la santé
- Proposer une orientation adaptée si nécessaire
- Accompagner aux parcours de soins pour une meilleure prise en charges des dépenses de santé.

Objectif spécifique 2 : Renforcer le partenariat et les connaissances des professionnels du territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté. Les objectifs opérationnels :

- Animer des formations aux professionnels pour repérer et mobiliser les jeunes dans la prévention
- Être un lieu ressources pour les professionnels en leur apportant une base d'outils pédagogiques et de documentations
- Poursuivre l'animation des réseaux existants pour permettre aux professionnels d'échanger et de coconstruire des actions afin de mieux orienter les jeunes vers un dispositif d'accès aux soins
- Impulser une dynamique commune pour recentrer le débat de la jeunesse et mutualiser nos compétences.

Le Bureau exécutif après avoir délibéré :

- Valide le projet « Jeunes en milieu rural-En route vers la santé » présenté et la mise en œuvre des actions financées notamment par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse dans le cadre des projets,
- Approuve les dossiers de demande de subventions inhérentes à ces actions auprès des différents partenaires,
- Autorise le président de l'exécutif à signer tout document se rapportant à la demande de subvention aux fonds d'expérimentations pour la jeunesse
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des présentes.

Afin de faire connaître l'ensemble des actions proposées par la Maison Intercommunale des Familles auprès des nouveaux élus de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, une porte ouverte sera organisée dès que les conditions sanitaires le permettront.

II. Points à discuter avant délibération en conseil communautaire

4) Adhésion au Groupement d'Intérêt Public du Fonds Départemental d'Investissements Agricoles et Agroalimentaires – Jean-Claude DARLET

Le FDIAA de l'Isère est un dispositif de financement de projets agricoles qui permet de prendre en compte à la fois l'agriculture dans sa dimension économique et la question de la consommation du foncier agricole.

Dans le cadre de ce fonds, les collectivités adhérentes s'engagent à verser une contribution au fonds pour les emprises affectant les espaces agricoles de leur territoire dans le cadre de projets d'aménagements publics. Les sommes versées au FDIAA sont ensuite destinées à financer des projets qui présentent un caractère collectif structurant et qui sont générateurs de valeur ajoutée grâce aux leviers suivants :

- Structuration et organisation collective de l'offre
- Amélioration de la production agricole et mise en place de production à forte valeur ajoutée

- Transformation, commercialisation et distribution de produits agricoles et agroalimentaires
- Construction de filières traditionnelles ou innovantes ayant une finalité économique (filières alimentaires locales, production de biomasse et énergies renouvelables...)
- Valorisation des productions agricoles issues des territoires (promotion, communication, garantie de la traçabilité...)

Le FDIAA est administré par un Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui décide de l'affectation du fonds et collecte les sommes auprès des adhérents. Les collectivités adhérentes sont majoritaires dans la gouvernance. A ce jour, sont adhérentes :

- La chambre d'agriculture de l'Isère
- La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
- La communauté Vienne Condrieu Agglomération
- La communauté de communes Cœur de Chartreuse
- La communauté de communes des Vals du Dauphiné

D'autres collectivités sont en réflexion pour rejoindre le GIP : Bièvre Isère Communauté, la communauté de communes du Trièves et la communauté de communes entre Bièvre et Rhône.

La collecte des fonds est appliquée dès qu'un hectare de foncier agricole est perdu au motif qu'il entraîne une diminution de la capacité de production. Le fonds a vocation à favoriser le développement de la valeur ajoutée par le soutien de projets qui permettent d'assurer et de compenser la perte de potentialité économique des fermes de l'Isère. La compensation agricole est différente de l'indemnisation du propriétaire fixée par le code de l'expropriation. Il s'agit ici de compenser le préjudice économique subi par l'ensemble du secteur agricole concerné.

Le calcul des contributions au fonds :

- Les structures adhérentes s'engagent à verser une contribution de 1 € / m² au fonds pour les emprises agricoles (nettes) dans le cadre de projets d'aménagement soumis à DUP
- La contribution volontaire pour des emprises hors DUP est abaissée à 0.5 € / m²
- Application sur les emprises nettes des projets au moment du changement de destination effective.

Le coût du fonctionnement est supporté par l'ensemble des membres selon un calcul pour 50 % au prorata du nombre d'habitants et pour 50 % au prorata de la SAU de chacun des membres. La Chambre d'Agriculture de l'Isère contribue à hauteur de 50 % des jours agents mis à disposition.

Le Bureau exécutif propose que le conseil communautaire délibère pour :

- Approuver l'adhésion au dispositif de Fonds Départemental d'Investissements Agricoles et Agroalimentaires
- Approuver l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public chargé d'administrer le fonds
- Désigner ses représentants aux instances chargées de la gestion du dispositif, à raison de deux titulaires et deux suppléants.

III- Divers

5)- Point de situation budgétaire suite à l'impact de la crise COVID – Sylvain BELLE

Les directions ont été invitées à travailler sur une projection de réalisation de leur budget pour l'exercice 2020 afin de mesurer l'impact de la crise sanitaire sur les dépenses et les recettes. Les premiers éléments d'analyse (à conforter ou modifier en fonction de l'évolution de la situation au cours des prochains mois) montrent

- Dépenses réelles de fonctionnement : budgété 27 367 KE / projeté 27 599 KE soit + 231 KE essentiellement sur le chapitre 011 pour les achats de matériels de protection (masques, gants.. y compris le groupement de commande mutualisé avec les communes) et sur le chapitre 65 pour abonder le fonds d'aide Région Unie aux entreprises en difficulté
- Recettes de fonctionnement : budgété 29 941 KE / projeté 29 430 KE soit - 511 KE mais avec des résultats « sauvés » par la recette exceptionnelle du rachat par l'EPFL du site de Beauvoir pour 1 467 821 € budgété en investissement mais réalisé en fonctionnement à la demande de la trésorerie. En parallèle, les recettes sont en baisse de 511 KE en lien avec la chute des recettes d'exploitation sur la zone nordique des Coulmes et le centre aquatique ainsi que les pertes de subvention de la CAF pour le fonctionnement des structures enfance jeunesse.
- Dépenses réelles d'investissement : budgété 10 215 KE / projeté 12 568 KE donc un programme d'investissement globalement maintenu même s'il y aura sans doute un léger décalage dans la réalisation
- Recettes d'investissement : budgété 8 986 KE / projeté 8 187 KE soit une baisse de 800 KE liée au décalage des subventions attendues sur nos projets d'investissement (ressourcerie, efficacité énergétique..)

Au final, le niveau d'épargne nette budgétée à 1.8 millions € reviendrait à environ 1 M€ soit une chute de 743 000 € (opportunément sauvée cette année grâce à l'affectation en recette de fonctionnement du rachat par l'EPFL du site de Beauvoir inscrit au budget d'investissement)

	BP 2020	Réalisé 27/08/2020	Projection 2020
011- Charges à caractère général	3 302 756,84	1 573 607,55	3 448 980,00
012- Charges de personnel	8 100 000,00	5 064 842,63	8 064 000,00
014- Atténuations de produits	13 506 870,00	8 537 251,61	13 497 870,00
65- Autres charges de gestion courante	1 410 122,00	949 855,57	1 577 572,00
66- Charges financières	272 928,00	85 863,87	272 927,67
67- Charges exceptionnelles	774 420,42	445 790,90	737 681,00
Total dépenses réelles de fonctionnement	27 367 097,26	16 657 212,13	27 599 030,67
013- Atténuations de charges	125 520,50	130 399,47	126 172,50
70- Produits des services	1 001 182,00	222 222,76	612 318,00
73- Impôts et taxes	21 180 567,00	12 119 138,71	21 180 567,00
74- Dotations et participations	7 058 062,63	3 751 113,88	6 939 139,77
75- Autres produits de gestion	568 175,00	536 204,68	552 000,00
77- Produits exceptionnels	8 000,00	13 029,55	20 000,00

Total recettes réelles de fonctionnement	29 941 507,13	16 772 109,05	29 430 197,27
Solde fonctionnement	2 574 409,87	114 896,92	1 831 166,60
<i>Recette exceptionnelle rachat Beauvoir</i>		<i>1 467 821,00</i>	<i>1 467 821,00</i>
13- Subvention d'investissement	0,00	0,00	0,00
16- Emprunts et dettes assimilés	763 591,78	539 461,37	763 591,78
20- Immobilisations incorporelles	553 481,24	225 839,10	535 384,00
204- Subventions d'équipement	1 262 186,40	602 587,08	1 262 186,00
21- Immobilisations corporelles	2 968 807,93	540 157,71	1 962 081,97
23- Immobilisations en cours	4 667 556,39	2 117 779,86	4 269 448,00
Total dépenses investissement	10 215 623,74	4 025 825,12	8 792 691,75
10- Dotations et fonds divers	2 829 091,21	2 161 112,63	2 799 091,21
13- Subventions d'investissement	3 357 784,72	1 530 053,87	2 588 234,00
16- Emprunts et dettes	2 800 000,00	0,00	2 800 000,00
21- Immobilisations corporelles	0,00		0,00
Total recettes investissement	8 986 875,93	3 691 166,50	8 187 325,21
Solde investissement	-1 228 747,81	-334 658,62	-605 366,54
Epargne brute	2 574 409,87	114 896,92	1 831 166,60
Epargne nette	1 810 818,09	-424 564,45	1 067 574,82
<i>Avec impact Beauvoir</i>			<i>2 535 395</i>

6- Autres points divers :

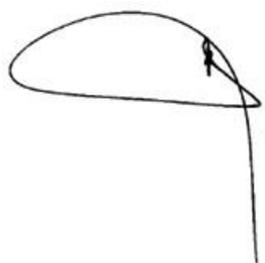
- Un travail est en cours avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère pour faire évoluer la convention actuelle afin de mutualiser un poste de chargé(e) de mission en développement agricole
- Raphaël MOCELLIN a été élu Président de l'EPIC Office de Tourisme Intercommunal et Laurent Garnier, Directeur des Grottes de Choranche a été élu Vice-Président. Le Directeur de l'Office de Tourisme, Hervé Conte, n'est pas renouvelé dans ses fonctions. Des réflexions sont en en cours pour accueillir une maison des produits du terroir dans les locaux du Bureau d'Information Touristique à Saint-Antoine l'Abbaye et au Grand Séchoir à Vinay.
- Courrier au Président de Grenoble Alpes Métropole pour demander à intégrer la démarche PAIT (Projet Alimentaire Inter Territorial)
- Rencontre à prévoir avec les représentants du Conseil de Développement pour organiser les modalités de travail avec la communauté de communes
- Gouvernance : les notes de synthèse et compte-rendus de réunion de Bureau exécutif seront adressés à l'ensemble des conseillers communautaires ; les inscriptions des conseillers municipaux dans les commissions intercommunales sont limitées à 1 représentant titulaire par commune et par commission + 1 suppléant + 1 représentant des minorités municipales. Patrice Ferrouillat est chargé de faire des propositions pour améliorer le fonctionnement des différentes instances intercommunales et améliorer la gouvernance.
- Subvention de 1000 € pour le syndicat des producteurs de vins pour l'organisation du Salon des Vins de l'Isère au Couvent des Carmes

PROCHAINS RENDEZ-VOUS :

Date	Objet
17 septembre 18 H 30	Conférence des maires
23 septembre 8 H 30	Bureau exécutif
1 ^{er} octobre 19 H	Conseil communautaire

Fait à Saint-Marcellin le 09/09/2020

Frédéric DE AZEVEDO
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line extending downwards.